ABONNEMENT. saumur:

on s'abonno A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat

sur la poste

TBRIR

ur.

exacter

IQUE

dinalt

de chas, de chas, a Maria de chas, a Maria de ma

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. Réclames, Faits divers , - . . . 75

RESERVES SUNT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et mônes payées, aunt-restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des apposents

Les articles communiques doivent être remis au bareau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'aboniement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 4 Septembre 1882.

Chronique générale.

Le ministre de l'instruction publique préatre en ce moment, dit le National, une ciront donni pare aux préfets pour régler dans ses déalls l'application de la loi sur l'enseignere capacil ment primaire, obligatoire et laïque, notam-menten ce qui concerne les commissions scolaires.

> La projet de loi sur la réforme judiciaire mi sera déposé sur le bureau de la Chambre la rentrée du Parlement par le garde des scelul renferme comme disposition principue le droit, pour le ministre de la justice. derbroquer les megistrats.

Per contre dit le National coux-ci oumientrecours contre la décision ministérielle quiles frapperait, devant une commission avec guir spéciale instituée à cet effet.

Les radicaux de Saint-Germain-en-Laye ont menacé de renverser la statue de di. lausselle Thiers si l'administration ne se décide pas i lui substituer la statue de la République.

Rous pouvous annoacer d'une source ceralue que des dépèches parvenues samedi dans la soirée annonçaient que les émeuliers de Montceau-les-Mines qui s'étaient relies dans les bois du hameau du Bois-Duverne, après leur tentative insurrectionnelle, 16 sont dirigés par bandes du côté du Creuol, où l'on a prévenu tout aussitôt.

La gendarmerie et les troupes ont reçu lordre de se tenir sur leurs gardes et d'être rela à tout événement.

une correspondance particulière, adressée home à l'Indépendance belge, dit qu'on fait lit depuis quelques jours, le bruit que le

ministère viendrait de découvrir une nouvelle conspiration our die contre la vie du roi. L'attentat devait être consommé à l'occasion du voyage que le roi va faire en Toscane et en Ombrie pour assister aux grandes manœuvres.

La conspiration était tramée à l'étranger par les socialistes italiens expatriés, et il se peut que l'expulsion des radicaux réfugiés à Paris soit la conséquence de ces découvertes.

La Gazette de Cologne apprend que l'ambassadeur de France à Berlin, qui est absent de cette capitale, aurait été invité par le gouvernement français à se rendre le plus tôt possible à son poste.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfels une circulaire relative aux mesures diverses qu'il a arrêtées de concert avec son collègue de la guerre pour que les autorités militaires agissent conformément aux principes des lois en vigueor, quand il s'agit de loger chez l'habitant des troupes qui sont en manœuvre ou en route.

Le ministre de la guerre avait déjà de son côlé, par une circulaire du 10 juin 1882, invité les commandants de corps d'armée à prescrire à tous les officiers autorisés à formuler des réquisitions de faire parvenir autant que possible ces réquisitions deux jours au moins à l'avance aux maires des communes où des troupes auraient à séjourner, et de faire en même temps connaître très-exactement aux municipalités intéressées le nombre des militaires de tous grades et de chevaux à loger, ainsi que les conditions dans lesquelles il est à désirer, pour le bien du service, que les logements soient fournis.

Par la circulaire du 17 de ce mois, le ministre de l'intérieur fait observer aux autorités civiles que cette prescription n'est applicable d'une manière absolue qu'aux troupes en route et qu'elle ne peut s'étendre aux troupes en manœuvre, pour lesquelles il y a lieu de conserver un certain imprévu dans les opérations. Il ajoute cependant que tou- 1

tes les fois que les cantonnements des troupes en manœuvre pourront être arrêtés d'avance par l'autorité militaire, les maires des communes intéressées en seront prévenus aussitôt que possible et que le logement inattendu de détachements au cours des opérations d'automne deviendra donc très-rare, puisque ces opérations sont en général conduites d'après un plan tout préparé.

La circulaire du ministre de l'intérieur signale ensuite aux préfets l'erreur qu'ont commise les maires de quelques communes, gites d'etape, dans l'interprétation de l'article 3 de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions lotsque ces maires ont eu à loger dans les communes voisines des détachements que, faute de locaux disponibles, le gite d'étape ne pouvait recevoir.

Le droit de requérir appartient exclusivement à l'autorité militaire, il est vrai, mais dans les circonstances définies et que spécisie l'article 1er de la loi précitée, tandis que le logement des troupes en route est une obligation permanente pour l'habitant, obligation à laquelle il importe de satisfaire suivant les principes qui étaient en vigueur avant l'adoption de la loi du 3 juillet 4877, principes que cette loi n'a d'ailleurs pas mo-

Les maires des gites d'étape ont donc comme toujours le droit de répartir sur les communes voisines en avant ou sur le côté, mais à la hauteur du gîte d'étape, jamais en arrière, les portions de troupes en route que ce gite ne peut loger conveneblement. Toutefois, afin d'éviter dorénavant toute difficulté, l'autorité militaire avisera le préfet à

Si la colonne dont le passage est annoncé peut, en raison de son effectif, être logée tout entière au gîte d'étape, le préfet désignera les communes voisines appelées à recevoir l'excedant et adressera ses instructions aux maires de ces communes. Ce soin pourra, du reste, être délégué au sous-préfet de l'arrondissement intéressé. Cette nouvelle disposition, proposée par le ministre ue la guerre, a ele adoptee par son collegue de l'intérieur, parce que l'autorité administrative est beaucoup mieux à même d'apprécier les ressources locales que les chefs de troupes de passage.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Londres, 2 septembre. Lord Granville a envoyé au ministre britannique à Athènes des instructions trèsprécises et qu'il a dû déjà communiquer à M. Tricoupi. Si dans les 24 heures les hostilités n'ont pas cessé, la conférence qui est à Constantinople statuera et une flotte austroallemande bloquera les ports grecs tandis que la Turquie enverra autant de troupes qu'elle le jugera pécessaire pour battre le général Grivas.

Le gouvernement turc déclare que, si sa coopération militaire n'est pas acceptée par l'Angleterre, il ne reconnaîtra pas les engagements futurs entre le Khédive et le gouvernement britannique. (Temps.)

ÉTRANGER

Angleterre. - Lord Granville a télégraphié à lord Dufferin pour qu'il recommande à ses collègues de la conférence de ne pas s'éloigner de Constantinople.

Lord Granville prépare une seconde circulaire encore plus rassurante que la première aux puissances. Il a remercié personnellement M. Lagasta de l'attitude prise récemment par l'Espagne relativement au canal de Suez et il a laissé entrevoir qu'il ne ferait plus d'objection à la participation de l'Espagne aux travaux d'un futur congrès et d'une conférence. Sa Seigneurie ne s'est pas expliquée relativement aux petits Etats européens dont le cabinet de Madrid réclame depuis quelque temps déjà l'admission aux conseils de l'Europe.

ALLEMAGNE. - Préparatifs à Berlin. - M. de Bismark a prononcé dernièrement ces

Feuilleton de l'Écho Saumurols.

CLÉRICALE!..

Mª CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XX (Suite.)

le magistrat, naturallement, ne connaisait pas Pleures; toutefois, à son sens, le langage du lasant sentir le témoignage accablant du dévoilant les intrigues d'un cousin, les imprudences d'une adoption, au mépris de l'obéisance conjugale, et d'autres détails encere à éclairde langage donc était de nature à imprésdes juges, et le magistret ne devait point um juges, or

indelupée I... elle l'était donc déjà ?

l exherent une fois de plus M= Léon Beurgeal se pas détruire de ses mains le bénéfice d'une de de le consentement mutuel sauvait sa dignité personnelle.

Car, ce consentement refusé par son orgueil ou ton imprévoyance, elle tombait sous le coup d'actations graves, d'insinuations outrageantes, lesselles, ne pussent-elles même pas être prouvées, a'en ameindrissaient pas moins fatalement l'épouse contrainte d'en subir l'épreuve publique.

- On ne prouvera rien contre moi, répétait fièrement Genevière, sinon une haine immense, - La pouvez-vous démontrer, cette haine?

- Dans ses effets, oui, monsiour.

- Et dans ses causes? - Je ne le peux sans porter atteinte à la considération de la famille où je suis entrée.

- Soit, mais la vôtre y périra peut-êire.

- La Providence me défendra.

- Oh! la Providence! répéta le magistrat d'un ton légèrement incrédule.

Il était de ceux pour qui l'intervention divine n'est qu'un mot.

Genevière persista, subissant avec des tressaillements et des révoltes la perspective de ce qui l'attendait, de ce qui n'était déjà plus une menace, mais une épouvantable réalité !

Son attitude imposante, malgré l'écrasante douleur, étonnait le maire sans l'attendrir : dans sa charge, tant de caractères vrais ou feints, de physionomies hypocrites et de langues dorées avaient defile devant ses yeux !

Après une dernière objurgation, il voulut montrer une courtoisie peu commune à la jeune femme en lui leissant un dernier délai pour la réflexion.

- Jusqu'à demain, madame, je garde la pièce réclamée, conclut-il en levant la séance. Demain, vous aurez encore le droit, au lieu de subir des imputations blessantes et d'avoir à vous en laver en public, de reprendre votre liberté ouvertement, hautement, par une revendication persennelle unie à celle de M. Léon Bourgeal: le consentement mutuel, le sauveteur légal de l'honneur des familles!

Et, sur ce joli qualificatif, l'officier ministériel fit signe d'amener un autre solliciteur.

CHAPITRE XXI.

Geneviève rentra d'un pas alourdi, croyant traîner déjà le poids écrasant de la curiosité publique, de la réprobation de quelques-uns, du doute de tous.

Elle allait avoir à lutter, non plus avec le cœur et la raison dans le sein de la famille troublée, mais avec la loi et les faits dans l'enceinte de la justice.

Quelle femme, jeune, pure et timide, n'eût été profondément remuée par cette perspective affreuse? L'angoisse habitait son cœur.

Ah! sans Dieu!... sans Jeannine!...

Ce fut le premier nom qui lui vint aux lèvres en entrant dans Clarens-Chalet. Un immense besoin de serrer sa fille dans ses bras lui fit même répéter son appel avec impatience.

Jeannine, contre son habitude, n'accourut pas à

La bonne, assise dans la lingerie, quitta son

ouvrage pour demander si Madame n'avait pas rencontré Mademoiselle Jeannine et M. Bourgeal père sur la promenade.

- Moi?... non... Où sont-ils donc?

La bonne expliqua que, tandis que l'enfant jouait sous ses yeux, son grand-père était survenu, l'avait prise par la main et emmenée le long de la rue, à l'ombre, en disant aller à la rencontre de Madame.

Ayant commencé à les suivre, M. Bourgeal père avait ordonné à la bonne, dent le service devenait inutile, puisqu'il se chargeait de promener la fillette, de retourner à la maison.

Il y avait quatre heures, au moins, de cela. C'était étennant que Madame n'eût pas rencontré les promeneurs. C'était surprenant aussi que les promeneurs eussent oublié le repas du milieu du jour.

Pendant ce récit, fort naturellement fait, l'agitation de Geneviève grandissait. Les circonstauces étaient telles, la menace sourde l'euveloppait si étroitement, que cette sortie de l'aïeul et de l'enfant loi semblait aussi redoutable qu'un danger.

Elle ordonna brusquement à la servante de se mettre à la recherche de sa petite maîtresse, tandis qu'elle-même allait refaire le chemin parcouru.

Mais, malgre l'activité fiévreuse de sa marche, malgré la multiplicité des informations qu'elle prit sur sa route, personne ne put lui donner des nouvelles des promeneurs.

paroles: « Les Turcs iront en Égypte et les Italiens ne débarqueront pas dans la Tripolitaine; quant au reste, nous sommes prêts

à lout. » Une activité surprenante règne dans les arsenaux; les usines Krupp emploient actuellement cinq à six cents ouvriers de plus qu'en 1881. Les inspections très-rigoureuses et très-minutieuses se succèdent presque sans interruption; on ne mobilise pas encore, mais on fait tout pour s'y préparer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 septembre.

La hausse se poursuit principalement sur tous les fonds publics. Nos rentes sont de plus en plus demandées. Le 3 0/0 s'établit à 83.40, 83.35 et 83.25. Sur le 5 0/0, on fait 116.40, 116.45 et 116.30. L'amortissable oscille de 83.50, 83.45 et 83.30.

La liquidation des opérations engagées sur les valeurs pendant le mois d'août s'effectue dans des conditions satisfaisantes; le taux des reports est modéré. L'ensemble des sociétés de crédit garde aujourd'hui une attitude très-ferme, les capitaux de placement feront bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte pour entrer dans les bonnes valeurs qui donnent de bons revenus très-rémunérateurs, et qui dans un avenir rapproché seront l'objet d'une plus-value importante.

Le Crédit Foncier, au cours de 1,510, est certainement à un prix bien inférieur à celui que comporte sa prospérité; quand on songe que cet établissement de crédit a seul le monopole des prêts hypothécoires, on peut se faire une idée de l'importance des opérations qu'il a en cours ainsi que des bénéfices qu'il réalise chaque année.

Au nombre des valeurs que l'épargue ne doit pas négliger, se trouvent les obligations foncières 4 0/0, dont les garanties et le revenu sont trèsappréciés par les capitalistes qui ont acheté des les premiers jours. Parmi les titres que le monde financier cherche à recueillir des qu'il peut en trouver sur le marché officiel, se trouvent les actions de la Banque Centrale de Credit; nous engageons vivement les personnes soucieuses de leurs intérêts à se porter sur ces litres, elles en retireront de gros bénéfices ; déjà on a pu constater une hausse sérieuse des cours. Le spéculation s'attache aux titres du Suez, l'action s'abaisse cependant à 2,690 par suite de réalisations.

Rappelons que le 7 septembre s'ouvre l'émission aux obligations du Canal de Panama; ces titres sont emis à 437.50, rapporteront 25 francs d'intérêt et seront remboursables à 500 fr. Le premier versement est de 50 francs, le titre ressortira à 425 francs si on tient compte du coupon de 12.50 qui sera payé en janvier.

Chemins très-soutenus Lyon, 1,685; Orléans,

Chronique Locale et de l'Onest.

Nous lisons dans l'Etoile:

a La Cour d'Angers vient de confirmer le jugement du tribunal de Saumur qui avait acquitté le curé de Villebernier. M. le curé était assisté de M. de la Vèze, avocat du bar reau de Saumur.

» Quelques détails instructifs sur cette curieuse affaire intéresseront sans doute nos

» Le maire de Villebernier, M. Cailleau. ancien instituteur dans cette commune, aujourd'hui épicier et marchand de comestibles, a fait le vœu (si un libre-penseur de cette trempe peut en faire un) de se débarrasser de son curé, homme honnête et cons-

La journée superbe engageait tout le monde à mettre à profit le clair soleil, l'air per; tant de grands-pères avaient passé, fiers de conduire par la main des fillettes joyeuses, que personne n'avait distingué parmi eux l'aïeul néfaste et l'enfant réclamée.

Geneviève, esseyant de reprendre quelque sangfroid, se repetait que Jeannine l'attendait peutêtre à la maison, tandis qu'elle s'informait au dehors, et qu'au lieu de pousser une recherche inutile de ce côté, mieux valait retourner en toute hâte près de la servante sans doute plus heureuse.

Et ses pieds, si lents tout à l'heure, volaient de nouveau vers Clarens-Chalet.

Sur le seuil, la Suissesse, étonnée, la regardait venir.

- Quoi ?... rien ?... cria Geneviève.

- Rien, Madame. Je croyais que vous les aviez trouvés.

Cette fille n'était point inquiète, puisque l'aïeul conduisait l'enfant, ce ne pouvait être qu'un retard. Pour la mère, au contraire, la prévision d'un accident, pis encore peut-être, affolait son esprit.

Où était l'ingénieur qu'elle ne voyait pas non plus?

- Monsieur est rentré depuis un moment. - Vous foi avez dit ?...

- Oui, Madame.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX. ciencieux, estimé de tous ses confrères et très-zélé pour le bien.

» M. le maire, qui ne va jamais à l'église, a donc écrit à M. le sous-préfet de Saumur une lettre furibonde (ce sont ses expressions) - dénonçant le curé, qui aurait commis un grand scandale en disant au sermon, le 23 juillet, à propos de la tête nationale, « que » nos gouvernants font le mal au lieu de faire le » bien, et que cela irait en empirant, si le goun vernement actuel durait. » - Nous regrettons de ne pas pouvoir donner copie entière de cette lettre, un vrai modèle de style administratif et de dénonciation violente; nous n'en avons retenu que ce passage important à la lecture qui en a été donnée.

Sur cette plainté, le parquet s'empressa de faire une enquête et le curé fut pour-

» Trois bonnes femmes de M. le maire atténuèrent leurs dépositions, recueillies par la gendarmerie, au point qu'elles devinrent favorables au curé. Mais le témoin le plus extraordinaire fut le maire qui, à l'audience, n'avait pas entendu raconter par des témoins les propos tenus ci-dessus sur nos gouvernants. D'après lui, le curé avait dit: « On fait le bien, au lieu du mal. » Et dans son idée à lui, on signifiait les gouvernants.

» Que penserez-vous de ce maire?

» M. de la Vèze fit ressortir les contradictions de cet administrateur et lui administra une verte leçon d'exactitude adminis-

» L'attitude du maire était tellement attérée que M. le procureur de la République crut devoir opérer son sauvelage en règle: « M. le maire, s'est-il écrié, est un fonc-» tionnaire zélé, vigilant, et comme ils de-» vraient tous être. Il sortira la tête haute » de cette audience, taodis que M. le curé, » lui, baissera la tête, humilié et confon-

» M. le procureur avait encore une fois vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tue.

» D'après ce même maire, la fête nalionale avait été célébrée avec un entrain patriotique, et par une retraite aux flambeaux merveilleuse suivie par plus de 200 pa-

» Or, certains témoins sont venus déposer que des individus de cette bande de porte-torches avaient, à deux reprises différentes, lancé des torches enflamméees contre une des fenêtres de l'église. Dans la commune on disait que l'on avait entendu proferer ces paroles:

« Il faut éclairer le curé !!! »

» Que pensez-vous de cet entrain célébré en style pompeux par cet heureux maire?

» A la suite de ces faits, qu'avait fait M. le curé? Il avait blâme, dans un sermon, le dimanche suivant, ces désordres, ces orgies, et avait dit qu'on se serait cru plutôt dans un pays de sauvages que dans un pays de chrétiens; que cela rappelait les mauvais jours de notre histoire.

» N'était-ce pas son droit, comme aussi d'avertir ses paroissiens d'être plus calmes, plus modérés dans leur joie, et plus chrétiens?

» M. le maire en a été offusqué.

» Nous sommes persuadés qu'à l'avenir. si toutefois, après cet échec, il a encore envie de recommencer, il tournera sept fois sa plume dans sa main avant d'écrire cette fameuse lettre, cause de tous ses déboires, et prendra ses renseignements avec plus de soin, auprès des personnes qui auront mieux compris et saisi le sens des sermons de leur curé.

» Le tribunal avait acquitté M. le curé, et d'une autre manière le sermon de ce grand coupable, qui n'en continuera pas moins à essayer de faire du bien à sa paroisse. »

Nous avons pu nous procurer le fameux discours du 23 juillet qui a causé tant d'émoi dans l'âme dévote de M. le Maire de Villebernier, pour avoir mis, paraît-il, à deux doigts de sa ruine la dive République. Il faut, certainement, que la pauvre soit bien malade pour avoir eu les nerts aussi surexcités par les bénignes paroles que l'on va lire.

De plus, les bons habitants de cette commune vont pouvoir juger, à leur aise, si le sermon de leur curé était une attaque contre le gouvernement, contre un décret, contre une loi, ou bien si quelqu'un n'a pas bravement profité d'un malheureux concan pour donner au curé une verte lecon qui sent furieusement le maître d'école cassé. Voici donc:

duire par l'esprit de Dieu sont vraiment les enfants de Dieu... (R. viii, v. 14.)

« Mes frères, les grandes familles se font distinguer des familles ordinaires par l'esprit special, par le caractère particulier qui les anime, et ce caractère est retracé généralement dans ce que nous appelons une devise; le membre de la famille qui n'est pas sidèle à sa devise est condamné par la famille entière et comme retranché de son sein... Quand on le rencontre, on le montre du doigt et l'on dit : Il a manqué à ses de-

» Il en est sinsi pour nous tous, mes frères, pour nous chrétiens qui formons une famille dont Jesus-Christ est le chef et les saints les descendants. Oui, nous sommes véritablement les enfants de Dieu par le baptême, et notre devise est celle-ci : a Christianus alter Christus: le chrétien est un autre Jésus-Christ. » Partout donc, et dans toutes les circonstances de notre vie, nous devons nous montrer dignes de notre origine et ne jamais faillir à nos engage-

» Et pourtant, mes frères, se serait-on cru dans une famille chrétienne, dimanche dernier? Ne se serait-on pas cru plutôt dans un pays sauvage, ou bien n'aurait-on pas cru voir revivre ces tristes temps où, dans une surexcitation affreuse, au sein de la nuit, à la lueur des torches, des hommes promenaient des têtes au bout des piques el notre pauvre pays faisait voir jusqu'où peuvent descendre les passions déchaînées?

» Il faut, mes très-chers frères, que le chrétien se montre toujours digne de son nom, même dans ses réjouissances, et ne croyez pas que notre saint Évangile ait jamais défendu les réjouissances quand elles sont honnêtes, convenable s, suivant l'Esprit de Dieu; non, l'Evangile ne les défend pas, loin de la, et l'Église notre sainte mère, qui a la charge d'interpréter la loi de Dieu, reconnaît l'utilité des réjouissances, quelquefois même leur nécessité. Il ne faut donc pas accuser l'Eglise d'être trop difficile; il faut accuser, au contraire, quelques-uns de ses enfants de ne l'être pas assez et de faire gémir leur mère par leur licence, leur mauvaise conduite.

» En suivant donc les enseignements de l'Église, même pour nos réjouissances, nous n'avons pas de crainte à avoir. Suivons, mes frères, les impulsions de son divin Esprit, sans écouter ceux qui, pour un intérêt particulier, cherchent à nous détourner de nos devoirs envers Dieu, envers la famille, envers la société et envers nous-mêmes, même dans nos amusements; que ce soit des individus, de mauvais livres ou de mauvais journaux qui veuillent perdre vos âmes, détournez votre visage et marchez fermement dans la voie qui conduit à Dieu.

» Quand vous voudrez savoir, mes frères. quelle est la parole que vous aurez à suivre, examinez quelle est la conduite de ceux qui vous conseillent et quel est le motif qui les pousse. On reconnaît toujours l'arbre à ses fruits. Prenez donc bien garde, mes frères: deux esprits bien différents se disputent votre âme; c'est à vous de choisir, et rappelezvous toujours que vous rendrez compte à Dieu du choix que vous aurez, fait même pour vos amusements.

» Je dois, mes très-chers frères, vous dire toutes ces choses, et je manquerais certainement aux engagements que j'ai pris enversvous si je ne vous les disais pas. Comme prêtre, chargé de vos âmes, je ne puis approuver la manière dont ce jour a été célébré; il restera comme un mauvais souvenir. surtout pour deux familles que je plains sincèrement, car elles ont failli être bien durement éprouvées par l'accident que vous connaissez, el pour la paroisse entière, à cause de la mauvaise tenue d'un certain nombre.

» Quoi qu'il en soit, mes frères, ne voyez pas dans mes paroles le moindre sentiment de rancune ou d'acrimonie, mais plutôt le vif désir que j'ai de votre avancement dans la vertu, en vous montrant toujours dignes de votre nom de chrétien. »

Volontariat d'un an.

Lundi et mardi ont eu lieu, au chef-lieu de tous les départements, les compositions écrites pour l'admission au volontariat d'un an des candidats non bacheliers.

Le nombre des candidats est plus considerable que l'an dernier. Par suite de la suppression éventuelle de l'institution, beaucoup de jeunes gens ont voulu béneficier des dispositions de la loi de 4872;

néanmoins, nous ne croyons pas que le ministre de la guerre soit disposé à augmenter le chiffre des volontaires, qui restera fixe à 5,000. Les candidats bacheliers seront sens deute 2,300 environ ; il y aurs, par suite à 5,000 Les canulaus sur sur seront sens doute 2,300 environ ; il y aure, par suite, à lout au plus 2,700 candidate. admettre tout au plus 2,700 candidats ayant subi avec succès les épreuves écrites et

Voici la dictée et le problème, donnés celle année à l'épreuve écrite du 29 août :

a Dans le commencement de la vie, où le moire et l'imagination sont encore inactives, l'en fant n'est attentif qu'à ce qui affecte actuellement

ses sens.

» Ses sensations étant les premiers matériair de ses connaissances, les lui offir dans un ordre convenable, c'est préparer sa mémoire à le fournir un jeur dans le même erdre à son entendement comme il n'est attentif qu'à ses sensations. mais, comme il n'est attentif qu'à ses sensations, il sulfit d'abord de jui montrer bien distinctement la sulfit d'abord de jui montrer bien distinctement la suint d'aport de la sensations avec les objets qui

» Il veut tout loucher, tout manier de lou opposez point à cette inquiétude; elle lui sugger

un apprentissage tres-necessaire.

» C'est ainsi qu'il apprend a sentir la chalour le froid, la dureté, la mollesse, la pesanteur la légèreté des corps, à juger de leur grandeur de leur figure et de toutes les qualités sensibles, en company de la company de le company de le company de le company de la company regardant, palpant, écoutant, surtout en comparant la vue au toucher, en estimant à l'œit la sensation qu'ils feraient sous ses doigts.

(Emile, 1" educal.)

Problème « Deux fontaines versent leur eau dans un mêus bassin, dont la contenance est de 5 mètres cube 250 décimètres.

» La première débite par heure 375 litres; deuxième 750.

» Combien de temps mettront-elles à rempli ledit bassin, et combien de temps mettrait chaque d'elles, en supposant que l'autre sur arrêtée? » Solution : 1. 4 h. 40 m.; - 2. 14 h.;

3° 7 h. *

Beaucoup de jeunes gens on commis u erreur, en oubliant de multiplier le resteu la division (750) par 60 (règle des nombre complexes).

Volontariat d'un an. — Appel de 1882,

(Département de Maine-et-Loire)

Nombre de points obtenus par les candidats aux compositions écrites.	mps quality
uate compositions ecrites.	
1. Pelou, Henri	e. Nov
2. Dezaunay, Georges-Louis	meura
o. nousseau, guinaume	comi
4. Chasles, Jean-Eugène	DS SA
5. Legouais, Emilien-Joseph-Marie 683	En ef
6. Moreau, Jules-Michel	n droi
7. Rozé, Eugène-Jean	
8. Roze, Barnabé-Gélestin	1-01
9. Herbault, Jean	ol l'ac
10. Jamain, Jean-Auguste 665	bunel
11. Robert, Laurent-Emile	Lorsqu
12. Gourdon, André-Louis	ge de s
10. Doorde, Bugono	
12. Daire a remote mount duminostic	dessio
10. danta, Ponta-Dogito	vice le
To. Chadadanio, Libacito.	03), C
1 11. Delaulay, Florid-Goligos,	louch
10. Mexagare, Robe-Engene	nt ava
19. Blot, Affred-Rone	Incor
20. nougbert, neuri-victor,	Tine
1 21. Allereau, Georges Augusto	
1 22. Pouplard, nenti-marie.	ageur,
1 25. BOULD, LEOH-FULL	ail pér
24. Bellanger, Pierre-Louis 560	PARAVI
25. Guiocheau, Armand-Edmond 553	endang
26. Lamothe, Pierre-Marie	Ocean,
27. Vidal, Joseph-Ferdinand	Batte
28. Cadeau, René	uque.
29. Lechertier, Georges-Eugène	En 18
30. Lemoine, Auguste.	and of f
31. Gourand, Claude-Eugène	nil elor
32. Goizet, Emile-Joseph.	1 fit
33. Belliard, François	de pi
	Par Pi
35. Roger, Léon	dial
36. Pineau, Albert-Emile	M p
37. Besnie, Charles-Antoine.	19
	1310
ECOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.	den
ECOER D'APPEICATION	Per "

Par décret du 34 août, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont élé

Au grade de capitaine (2º tour), M. Humbert, lieutenant sout instructeur militaire à l'École de cavalerie. - Est affecté au 9 chasseurs pour y occupe l'emploi de capitaine instructeur.

Au grade de lieutenant: (2º tour), M. André, sous-lieutenant sousinstructeur d'équitation à l'École de care lerie. — Est maintenu dans le cadre de l'école de l'école de cadre de l'école de cole de cavalerie, pour y occuper l'emploi de lieutenant sous-instructeur d'équitation

Par décret du 15 sout 1888, sur le proposition du ministre de la guerre.

M. Portet, garde d'artillerie de la châteaurour. à Saumur (direction de Châteauraus) de s'entre de s'entre de s'artilles de s'entre de s'artilles de s'entre de classe (2º tour), choix

PONT DU CHEMIN DE FER. giodication du tablier métallique du por la Loire devant relier les deux Saumur, aura lieu le samedi 16 de Sault de la Pré-

siravaux sont évalues comme suit : francialique de 1,054 80 de lon-

8008

ile, a

yant

8 01

onnés

a mé-i, l'en-lement

iaux do

ordre fournir

lions, il

ment la

lets qui

De Yous

suggère

chaleur,

nteur, ia

deur, de

ibles, en

mparant

sensation

un meine

res cuba

litres; la

chacum.

14 b.; ..

mis u

rested

nombre

el

la pro-

onl el

valerie.

ccuper

t sous-

do l'É.

Lion.

pro

classe

de %

1 9

icat.)

al:

orages mélalliques: Monlant 3.931.908 f. 96 proges en charpente: 444.561 40 Hontant ... Total ... 4.046,470 06 50mme à valoir.... 353.529 94 Total général ... 4.400.000 f. 00

REPAIRE DU 77° DE LIGNE PENDANT LES GRANDES MANŒUYRES.

177 a quitté Angers aujourd'hui lundi olembre pour se rendre à Brissac, degardi 5 il sera à Doué, mercredi 6 alfeuil-Bellay, jeudi 7 et vendredi 8 à onlieur 9 et le 10 à Courtenay, le 14 et le Mazault, le 13 à Montcontour, le 14 mulars, le vendredi 15 à Doué, le 16 et 7 à Brissac, le 18 à Angers. Les manes dureront quinze jours.

N VIEUX DE LA VIEILLE

JEAN GARAU

SIOIS

n deviennent de plus en plus rares les mants de l'épopée impériale; à peine si ntencontre encore aujourd'hui, de loin loin, quelqu'un de ces vieux braves, et le moln'est sans doute pas éloigné où aumidisperu les derniers débris de la Grande

fuldonc avec plaisir que nous signalons uisience à Saumur de l'un des plus anens vétérans du premier Empire, en même ups qu'il est le doyen des habitants de re ville et probablement de toute la cone. Nous voulons parler de M. Jean Garau, eurant rue de Fenet, nº 5, qui est entré, commencement du mois de juin dernier, hs sa 400° année.

Lo effet, le respectable centenaire — il a ndroit des maintenant à cette qualifican-est né à Saumur, le 7 juin 4783, suiil l'acle authentique déposé au greffe du

bisqu'il fut appelé sous les drapeaux, à ede 20 ans et 4 mois, Garau exerçait la plession d'ouvrier charpentier; il entra au rice le 14 vendémiaire an XII (6 octobre 03, c'est-à-dire au moment où le Consulouchait à sa fin, quelques mois seulelavant la proclamation de l'Empire.

corporé au 4er régiment du génie de tine et embarqué, à Brest, à bord du Meur, — nom illustré par le vaisseau qui alpéri d'une façon si héroique neuf ans Mevant, — le jeune Saumurois navigua Ident plusieurs mois sur les côtes de tan, puis alla travailler au port de Dun-

41805, Garan quitta la patrie de Jean de fut dirigé sur Anvers, qui apparteflors à la France.

If un assez long séjour dans l'imporplace de guerre, où le gouvernement alcréait des établissements maritimes, presque exclusivement employé aux ers de construction, aux bassins du ox divers travaux de défense entreuns les passes et sur les rives de l'Es-

41812, Jean Garau fait la campagne de de et prend part à plusieurs affaires deuses. Son regiment tient garnison à bertalion à Mittau. Inutile de raconter, le menu, l'odyssée héroïque de notre delloyen: son histoire est à peu près celle tal de lois racontée depuis soixante-dix de tous les braves qui ont survécu. ndini un laps de temps plus ou moins

Depuis le commencement des hostilités Arle passage du Niemen (jour de la Saintan jusqu'à la fin de l'année 1812, rien ne lqua, on le sait, pour mettre aux plus ribles épreuves le courage et la bravoure a soldat français : prises de redoutes et de ritanchements, passages de fleuves et de ride villes et de villeges, comneuririers, grandes balailles!... Voici l'incendie de Moscou, bientôt suivi de

la désastreuse retraite, longue marche de mort où l'armée, au milieu des boues et des neiges, mourant de faim et de fatigues, ne laissa d'autres traces que ses cadavres; retraite qui se continua, après Smolensk, [par 20 à 28 degrés de froid, et termina cette sanglante campagne marquée par tant de succès et de victoires, mais aussi, liélas! par

Après avoir enduré toutes les privations et vu tomber à côté de lui la majeure partie de ses compagnons d'armes. Garau se retrouve, sain et sauf, à Dantzig, ville libre depuis la paix de Tilsitt, déclarée en état de siège le 31 décembre 1812. On sait que les débris du 10° corps, composé de troupes françaises et polonaises, étaient parvenues à s'y jeter lors de la retraite de Russie; augmentee de renforts venus de Spandau et de Magdebourg, la garnison, sous les ordres du général Rapp, présentait ainsi un effectif d'environ 30,000 hommes, dont un tiers blessés et malades.

C'est à ce moment que commença le siège de Dantzig — célèbre dans les fastes de nos grandes guerres - qui dura onze mois, causa tant de ruines dans la malheureuse ville, et pendant lequel un grand nombre

d'hommes périrent de faim.

Des la fin de janvier 1813, en effet, avait pris position devant la place un corps de 6,000 Cosaques, renforcé peu de temps après par 7,000 hommes d'infanterie et 2,500 chevaux avec 60 pièces de campagne, auxquels vint s'ajouter, au commencement de juillet, un nouveau renfort de 8,000 Prussiens. De sanglantes sorties et attaques eurent lieu à plusieurs reprises. A l'expiration d'un armistice, le duc de Wurtemberg vint prendre le commandement de l'armée assiégeante, qui livra alors les plus vifa combats dans les journées des 28, 29 août, 1er, 7, 17 septembre et 1er novembre, tant à l'occasion de sorties tentées par les assiégés que dans des attaques dirigées contre la ville. Une escadre anglaise, s'étant approchée de Dantzig par mer, avail commence à le canonner de concert avec les batteries de terre, employant à cet effet des fusées à la congrève...

Ce fut à l'une de ces dernières affaires que Garau, toujours aussi brave qu'intrépide, et qui jusque là semblait invulnérable, recut deux coups de lance, l'un à la hanche et l'autre à la lèvre inférieure; quoique grièvement blessé, il envoya rouler dans la poussière le Cosaque qui l'avait atteint.

Enfin, un peu plus tard, le général Rapp, se trouvant dans l'impossibilité de prolonger sa défense, est réduit à capituler sous la condition que tous les Poloneis et Allemands faisant partie du corps sous ses ordres seraient renvoyés dans leurs foyers le 1º janvier 1814, et que le lendemain les Français évacueraient la place pour être transportés dans l'intérieur de la Russie comme prisonniers de guerre.

De sorte que, avec tant de ses infortunés compagnons d'armes, Jean Garau resta, pendant plus de dix mois, caserné dans un

village russe.....

Le 14 novembre 4814, notre concitoyen rentrait en France. Il toucha terre au port même où il s'était embarqué en 4803.

Pour sa libération du service, un congé absolu lui fut délivré à Brest, par le gouvernement de Louis XVIII, le 4er septembre 4815. Ce document le désigne comme « ouvrier de 1ºº classe de la 4º compagnie du 1ºº bataillon du corps des ouvriers militaires de la

Après une absence de onze ans et six semaines, Garau reparut donc en sa ville natale — il était dans sa 32° année — et reprit la profession d'ouvrier charpentier, qu'il exerça honorablement jusqu'à un âge trèsavancé. Marié également à Saumur, en 1847, il perdit sa femme en 1860, au bout de 43 ans de ménage.

Si le lecteur veut bien se reporter maintenant à l'époque de la naissance du vieux soldat, il y retrouvera avec nous des dates très-remarquables, et aussi bon nombre de célébrités qui ont illustré le XVIII siècle et une partie du XIXº. Cette énumération ne peut être ici déplacée.

Disons d'abord que le père de notre héros _ Jean Garau également — était né dans la seconde moitié du règne de Louis XV; il y avait neuf ans que Louis XVI occupait le trône quand vint au monde le fils Garau sans jeu de mots.... Les contemporains plus ou moins célèbres n'ont donc pas manqué à l'humble enfant de Saumur, ce qui

d'ailleurs, on le conçoit, a dû médiocrement l'intéresser.

Voltaire et Jean-Jacques Rousseau moururent 5 ans avant sa naissance.

Le quartier de cavalerie, à Saumur, existait depuis 11 ans, le pont Cessart depuis 13 ans; il y avait 6 ans que Joseph II, empereur d'Allemagne, était venu visiter le corps royal des carabiniers en garnison dans notre ville, et le pont Fouchard était terminé depuis 8 ans seulement.

A cette époque (1783), Franklin avait 77 ans, Marmontel 60, Greuze 57, Beaumarchais 54, Bernardin de Saint-Pierre 45, La Harpe 44, Beaurepaire 43, Lavater, Lapérouse et Gretry 12, Lavoisier et La Tourd'Auvergne 40, le père de Napoléon I'a 37.

Les jeunes hommes de 20 à 30 ans étaient, entre autres : Gœthe, Schiller, Dalayrac, Florian, Volney, Boissy-d'Anglas, Carnot, Kleber, Massena, Rouget de l'Isle, Brillat-Savarin, Lacépède, Lafayette, Paul Ier (devenu empereur de Russie), le comte de Ravennes (plus tard Louis XVIII), le comte d'Arlois (Charles X), Cherubini, les Saumurois François Bontemps et Louis Lemoine (devenus generaux), Aristide Dupetit-Thouars, Urbain Fardeau, etc., - ces noms placés ici sans aucun ordre chronologique. - Toujours à la même époque, Bernadotte était dans sa 19º année, le célèbre tragédien Talma, Beethoven et le comte de Las Cazes (futur auteur du Mémorial de Sainte-Hélène avaient 17 aus, Oudinot (le maréchal), Alexandre Ier de Russie et Benjamin Constant étaient âgés de 46 ans, Lazare Hoche de 45 ans, Covier, Marceau, Legouvé, Lannes, Châteaubriand, Berton (qui a donné son nom à la conspiration de Saumur, en avaient 14; Napoléon Bonaparte, du même âge, était depuis quatre ans à l'Ecole militaire de Brienne; le duc d'Enghien et Désaugiers avaient 44 ans, le duc d'Orléans (Louis-Philippe) 10, Bodin (l'historien de l'Anjou) 7, Dupuytren et Casimir Périer 6, le duc de Berry 5, Béranger 3, Lamennais avait 4 an

Le prince Jérôme Bonaparte, créé roi de Westphalie par l'Empereur son frère, vint au monde 48 mois après Garau, et l'infortuné duc de Normandie, qui compte, parmi les rois de France, sous le nom de Louis XVII, naquit 2 ans plus tard, en

Agé de 4 ans à l'inauguration de l'aucien théâtre de Saumur, de 5 ans à la mort de Buffon, notre concitoyen était dans sa 7° année à la prise de la Bastille, avait 40 ans au moment de la prise de Saumur par l'armée vendéenne en juin 4793, et 47 ans 4/2 au commencement du siècle, 4° janvier 4804.

Lorsque le jeune Saumurois fut appelé au service (octobre 4803), M. Guizot avait 46 ans, David d'Angers 44, Berryer et Lamartine 43, Rossini 41; Adolphe Thiers était un tout petit espiègle d'environ 6 ans, Balzac un gros bébé de 4 ans; Victor Hugo, encore au berceau, ne faisait nullement pressentir le grand poèle, et Alexandre Dumas père venait de naître.

Nous allions omettre, au nombre des principaux contemporains du père Garau, une des illustrations de la science, l'homme célèbre actuellement le plus âgé, l'éminent chimiste M. Chevreul, natif d'Angers, entré jeudi dernier, 34 août, dans sa 97 année. Citons encore Besquerel, le physicien renommé, mort en 4880 et qui dépassa 400 ans.

Jean Garau a vu successivement Louis XVI, la Révolution, la première République, le Directoire, le Consulat, l'Empire de Napoléon Ier, la première Restauration, les Cent-Jours, Louis XVIII, Charles X, la Révolution de 1830, Louis-Philippe, la Révolution de 1848, la deuxième République avec deux présidents, le général Eugène Cavaignac et le prince Louis-Napoléon Bonaparte, le second Empire avec Napoléon III, la troisième République avec trois présidents, M. Thiers, le maréchal de Mac-Mahon et M. Grevy.

De tous ces gouvernements, le premier Empire, qu'il a servi, est naturellement celui dont le bonhomme s'entretient toujours avec un nouveau plaisir. Aussi faut-il l'entendre raconter ses campagnes, voir l'enthousiasme qui l'anime au récit de ses exploits et de ceux de ses compagnons d'ar-

Bien que ne sachant ni lire ni écrire, le père Garau est très-intelligent, et, malgré son grand âge, a encore bonne lête et bonne mémoire; appelé sous les drapeaux il y a l

soixante-dix-neut ans, de relour dans ses foyers depuis près de soixante-huit ans, il se rappelle fort bien cependant toutes les offaires auxquelles il a pris part. Contrairement à beaucoup de vieux militaires, sa verve ne s'exerce que sur des faits de la plus parfaite authenticité.

On prétend que M. Thiers, lorsqu'il écrivit le Consulat et l'Empire, consulta plusieurs anciens soldats de Napoléon; notre compatriote eut certainement pu, lui aussi, donner au célèbre historien de très-utiles

renseignements. Il y a deux ans à peine, Garau ne manquait pas d'aller chaque jour, par tous les temps, jusqu'au pont Cessart - un de ses contemporains! — éloigné de près d'un kilomètre de sa demeure; il restait une heure ou deux, assis sur l'un des bancs du Square, en compagnie de quelques copains de 70 à 75 ans - de vrais enfants auprès de lui! — aimant à rappeler les guerres dont il a été témoin à cet auditoire de septuagénaires.

Malheureusement, depuis dix-huit mois, non-seulement sa vue s'est affaiblie d'une façon très-sensible, mais encore un accident lui a fait perdre un œil, à la suite de souffrances cruelles. Ne pouvant plus sortir seul sans danger, il a dû, à son grand regret, interrompre ses promenades quotidiennes.

Cet honorable vieillard, malgré le fâcheux contre-temps que nous venons de rapporter, est néanmoins privilégié sous le rapport de la santé: vivant, depuis bientôt un siècle, pour ainsi dire sans infirmité, il n'a jamais été malade, l'appétit n'a pas cessé d'être excellent. L'autre semaine, pourtant, le papa Garau s'est trouvé assez sérieusement indisposé par suite d'un refroidissement, - cela prrive à de plus jeunes! - M. le docteur Bontemps, qui lui a donné ses soins, a été ainsi veritablement son premier médecin; mais, auparavant, nul disciple d'Esculape ni d'Hippocrate n'avait été appelé à exercer son art auprès de lui.

Il possède encore une gaieté franche et communicative; souvent il fredonne quelque refrain joyeux; quoique illettre, sa conversation est agréable et de bon ton. Son langage et le timbre de sa voix n'ont rien, à vrai dire, du grognard légendaire dont le premier Empire a offert tant de parfaits modèles. Néanmoins, comme physionomie, c'est un type particulier d'ancien soldat qui figurerait fort bien parmi ces vieux braves que le pinceau de Charlet et de Raffet a immorta-

En 1859, comme tous les débris des armées impériales, il a reçu la médaille de Sainte-Hélène, accompagnée d'un litre lui donnant droit à une petite pension annuelle.

Notre heros vit au milieu de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, dont il est la joie et l'orgueil. Ceux-ci, à la Saint-Jean dernière, l'entouraient à l'occasion du centième renouvellement de sa fête.

Puisque la Mort — qui frappe sans pitié la jeunesse et l'âge mûr - semble avoir oublié le vétéran, il y a lieu d'espérer qu'en dépit d'une indisposition récente, après avoir vécu son centième hiver, il arrivera enfin, tout doucement, au printemps qui doit lui faire atteindre ce fameux siècle réservé à un nombre si infime de privilégiés. C'est un souhait que nous croyons devoir lui adresser en terminant cette longue notice.

La ville de Saumur comptera ainsi un vrei centenaire, et le nom de Jean Garau prendra rang dans nos annales comme modèle de longévité.

Des plumes savantes, dignes de célébrer les hauts faits et la valeur, font la biographie des intelligences supérieures, des sommités sociales. Nous croyons qu'il n'est pas toujours sans intérêt de connaître certaines phases de l'existence de l'obscur citéyen; voilà pourquoi, simple chroniqueur, nous avons eu la pensée d'écrire ce modeste récit. C'est l'histoire réelle, quoique incomplète, d'un brave soldat, d'un vieillard quasi-centenaire, d'un humble et honnête travailleur, enfant de Saumur et enfant du peuple.

LOUIS DELAUNAY.

Saumur, 2 septembre 1882.



CANAL INTEROCÉANIQUE

PANAMA

SOUSCRIPTION PUBLIQUE 250,000 Obligations

500 FRANCS CHACUNE

RAPPORTANT 25 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 15 janvier et 15 juillet REMBOURSABLES A 500 FR. EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Cette emission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 1882. - Le produit est destiné au payement des Actions du Chemin de fer de Colon à Panama acquises par la Compagnie du Canal interocéanique.

Prix d'émission: 437 fr. 50

Jouissance du 15 juillet 1882

PAYABLES COMME SUIT :

50 fr. en souscrivant...... » à la répartition (contre remise 80 » d'un titre provisoire).....
» du 25 au 31 octobre 1882.... 100 »

» du 25 novembre au 1er décem-

déduction du coupon de 12 fr. 50 échéant à cette date, soit..... net à payer... 425 fr.

437 50

Les souscripteurs auront à toute époque, à par-tir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 5 0/0 l'ap, Ceux qui useront de cette faculté au moment de le répartition, bénéficieront faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 3 fr. 50 par titre.

En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée ressortira à 421 fr. 50, coupon du 15 janvier prochain détaché, ce qui représente un revenu de 5.78 0/0, saus compter

la prime de remboursement. La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 7 Septembre 1882

ET CLOSE LE MÊME JOUR A 4 HRURES DU SOIR A PARIS:

- A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Caumartin.
- A la Compagnie Universelle du Canal de Sucz, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue
- A la Société Générale de Crédit Indus-triel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 10, boulevard des Italiens. A la Banque d'Escompte de Paris, place

A NEW-YORK:

Au Siège du Comité Américain de la Ci-Canal Interocéanique de Panama

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Etranger et chez leurs corres-pondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. - Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal interoceanique, à raison de une obligation pour trois actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'obligations.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 cenlimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCERS

La politique est en vacances. Malgré cela, la Lanterne d'Arlequin n'est pas moins intéressante. Elle traite avec une vigueur et un entrain remarquables les sujets les plus variés. On peut en juger par le nº 75 qu'elle vient de publier.

Sommaire du nº 75 : M Grévy mangé lapins. Un fonctionnaire de la R. F. dans les hordes de la R. F. dans lapins. Un longuonnaire de la h. Hangé par che. Tribunal établi sur les bords de la h. R. dans l'à ministre du Commerce. La Marianne, des prix. Les nouvelles couches d'après l'après l'appès des prix. Les nouvenes couches d'après il r Bert. Histoire d'une seringue. Un cousin de le

Abonnements: 8 fr. par an i 4 fr. pour 6 par 10 centimes le numéro. Dans les gares, les boreaux, à Tours, rue Richelieu, 43.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dazz, libraire.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligues de Poltiers-Saumur, Montreuil-Anger

DEPART!	541
DE SAUMUR	
6 h. — mati	n. 10 h. 31 matin. A ANGRES
8 95 —	The state of the s
1 02 soir.	53 solr. 11 h. 10 malls.
7 50	11 by 8 08 tolt.
DEPARTS	
PE POITIER	
5 h. 50 mati	n. 9 h
12 15 soir.	u. 53 mail.
6 45 —	3 50 soir. 10 57 — 11 38 soir.

Il ya, en outre, un train venant d'Angers et paris Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Cloture précte	g pi	Valeurs au comptant Dernier Cloture précte Valeurs au	comptant. Dernie cours.	r Clotur	, 40 110 9
3°/° amortissable. 4 1/2 °/° bobligations du Trésor. Obligations du Trésor nouvelles Bons de liq. départementaux. Banque de France. Comptoir d'escompte Crédit Foncier, act. 500 fr. Crédit de France Crédit mobilier Est Paris-Lyon-Méditerrance. Midi	113 85 116 10 508 2 525 5375 1020 1505 232 56 515 760 1685	83 15 m 113 a b 116 37 m 504 a b 509 a c 523 a p 5390 n b 1020 a b 1510 b b	0 n u u u u u u u u u u u u u u u u u u	Ouest	Ville de Paris. 526 munales 1879 436 2 2 es 1879 3 % 438 2 368 5 368 5 371 7 373 360 373 360 373 373	50 233 25 5 528 # 55 436 # 55 439 # 50 368 # 57 371 75 57 37 # 57 3 # 57 4 # 57 4 # 57 4 # 57 4 # 57 5 # 57	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1

GARE DE SAUMUR.

en in

Ce

sable

Si

Gree Al

toute

Il

euro

Qu

territ

sible.

cour

préci

laire

Qu

droit

les b

mie

tion.

Es

lui

Ma

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. heures 8 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Anger omnibus-mixte, express. omnibus. (s'arrête à Angers). DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. 43 express.

soir, omnibus-mixte. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soit ani

AVENDRE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques

Par le ministère de M. Million, commissaire priseur à Saumur,

Le samedi 9 septembre, à 2 heures après midi, place de la Bilange,

à 6 CHEVAUX Avec Charrettes et Equipages.

On pourra traiter avant l'adjudication, à l'amiable, en s'adressant à M. Micron, entrepreneur à Champigny.

VENDRE OU A LOUER

UNE MARSON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Prêche et de la Grande-Rue,

Avec service d'eau. S'adresser à Mme Rough, 14, rue de

Poitiers.

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, nº 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A LOUER

Pour le 1er septembre prochain, L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute memblée, Située au Chardonnet.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

A VENDRE

UN BON CHEVAL agé de 7 ans, pouvant s'atteler au camion et à la

S'adresser au bureau du journal.

VENDRE JOLIE PROPRIETE

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levées,

Comprenant: trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à Mme veuve Bolognesi, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

MAISON A LOUER

S'adresser à Mme Jandon, rue Saint-Nicolas, 86.

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur la terre du Pré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE LESPAGNEUL.

BESAME

La chasse est formellement interdite sur les propriétés de M. Brau-FILS-HARDOUIN, situées communes de Varennes et de Villebernier, et à Russé, commune d'Allonnes.

BELLE OCCASION

A VENDRE

JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE Saumur

MIXTURE PERRON

Contre le Croup.

BANQUE CENTRALE DE CREDIT 60, Rue d'Orléans, Saumur.

Lc 7 Septembre 1882

Souscription sans frais à 250,000 obligations du Canal Interocéanique

ON DEMANDE

REPRESENTANT SERIEUX

Belle position est offerte à Homme sérieux, marié, ayant bonnes relations

S'adresser au bureau du journal avec références. COLUMN PARTY

Un JEUNE HOMME, marie, demande un emploi comme comptahle, homme de conslance. On prendrait une suite d'affaires.

S'adresser au bureau du journal Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL BUDAN

On demande un apprenti CUI-SINIER

ON DEMANDE un billard d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

En vente chez tous les libraires: LES ORIGINES DE L'ACADÈMIE D'ÉQUITATION CIVILE

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830) Par M. Paul RATOUIS. - 1 volume in-12. - 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DEU ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Glycerine Mineralisee Pour Bains et pour la Tenelle A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUNUR.

Angire, qui apparte HYGIÈNE et TOILETTE de la Pesu, qu'elle nome adoucit et parfume, instantanément, Guérit tapide et préserve des ECZEMAS, DARTRES PITARI du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVA GERCURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dirors : Pharmacies, Etablissements de Bilat ! Maisons de Produits Hygieniques.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successour, Laureat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les andages commandés sur macure permet de fournir, dans les 48 heures, les pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 mémbres bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelete spécial. Un bandage bien fait et bien applique facilité souvent la guérison des histories. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pômpe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODBI,

Vu par nousMaire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifie par l'imprimeur leoussigné.